Sous la Halle à Massueville

Janvier 2016

Résumé du procès-verbal de la séance du conseil
Communiqués
Nouvelles de vos organismes
Nos places d'affaires

LE GRAND GALA DES BÉNÉVOLES 2016

Massueville et Saint-Aimé

rendent hommage à leurs bénévoles

samedi le 20 FÉVRIER 2016
À l'école Christ-Roi dès 17h00

Bienvenue à toutes et à tous !

Billets en vente au coût de 30 $
Contacter Manuel Carpentier au 450 788-2215

Avis public d'élection

Municipalité	Scrutin du
DU VILLAGE DE MASSUEVILLE	2016 03 20 (année mois jour)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE MASSUEVILLE
Municipalité

par France Saint-Pierre, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller no. 3 et conseiller no. 4

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2016 02 05 (année mois jour) au 2016 02 19 (année mois jour)

JOURS :	HEURES :					
lundi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h	à : 16 h
mardi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h	à : 16 h
mercredi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h	à : 16 h
jeudi	De : 9 h	à : 12 h	De : 13 h	à : 17 h
	De :	à :	De :	à :

À NOTER - Le vendredi 2016 02 19 (année mois jour) **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le : 2016 03 20 (année mois jour) **de 10 h à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le : 2016 03 13 (année mois jour) **de 12 h à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Mireille P. Levasseur

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
Adresse : 246, rue Bonsecours	Adresse :
Massueville Qc J0G 1K0	
450 788-2957	
Ind. rég. Numéro de téléphone	Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à Massueville, le 2016-01-19 (année mois jour)
Municipalité

Président d'élection

Copie certifiée conforme

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Massueville

SM-1 (09-06) D
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE MASSUEVILLE

Bureau municipal : 450 788-2957

Télécopieur : 450 788-2050

Courriel : massueville@pierredesaurel.com

Site Web : www.massueville.net

Fière d'appartenir à la MRC Pierre-De Saurel

CONSEIL MUNICIPAL	Téléphone
Denis Marion, maire	450 788-2174
Stéphane Brouillard, conseiller no 1	450 788-2450
Nicole Guilbert, conseillère no 2	450 788-3125
Vacant	
Vacant	
Richard Gauthier, conseiller no 5	450 788-3350
Matthieu Beauchemin, conseiller no 6	450 788-3939

Services	Responsable	Téléphone
Urgence (ambulance, police, incendie…)		**911**
Directrice générale	France Saint-Pierre	788-2957
Responsable de la voirie	Yan Bussières	788-2957
Inspecteur en bâtiment	Xavier Rajotte	788-3439
Directeur service incendie	Christian Desrosiers	788-2873
Location école	François Beaupré	230-2124
Presbytère de Saint-Aimé	Pierrette Bélisle 788-2238	788-2203
Bibliothèque	Claire Montplaisir	788-3120
École Christ-Roi	Julie Durand (dir.)	788-2208
Loisirs Saint-Aimé et Massueville	Manuel Carpentier	788-2215
Comité St-Jean-Baptiste	Lucille Bernier	788-2161
FADOQ	Pierrette Champagne	788-2576
Cercle des fermières	Francine Nadeau	788-2674
Comité du Parc	Maria Libert	788-2146
Ô Chalet Aimé Massue	Isabelle Berthiaume	881-1324
(Garderie d'âge scolaire)		
Fête des récoltes	Louis Fillion	788-2065
Route des épouvantails	Françoise Beaulac	788-3452
Tour cycliste	Simon Lavallée	788-2633
Coop de santé	**Véronique Roy**	788-2260
OMH de Massueville	Lise Poirier	788-2403
Sûreté du Québec	**M.R.C. Pierre-De Saurel (urgence)**	**911**
	(cellulaire)	***4141**
	Informations générales	**450 743-7947**
	Info-crime	**1 800 711-1180**

À leur séance, les membres du Conseil ont résolu

- **D'ADOPTER** le règlement no 445-15 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des normes relatives au stationnement des autobus scolaires;
- **D'ADOPTER** le règlement no 446-16 établissant les taux de taxes, les tarifs 2016 et les conditions de leur perception;
- **D'ADOPTER** l'entente relative au service en matière d'inspection et prévoyant la fourniture de services partagés entre les municipalités de Saint-David, Sainte-Victoire de Sorel et Massueville et d'autoriser Denis Marion et France Saint-Pierre à signer pour et au nom de la municipalité;
- **DE RETENIR** les services de Les Serres Pierre-Luc Villiard pour faire l'entretien des plates-bandes de l'édifice municipal au coût de 389.85 $ plus les taxes applicables, conformément à la soumission reçue ainsi que pour la conception des jardinières au coût de 1 270.80 $ plus les taxes applicables (pour 72 jardinières);
- **D'AUTORISER** Yan Bussières, responsable des travaux de voirie et opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées, et Mireille P. Levasseur à suivre cette formation les 3 et 10 février 2016.
- **D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, de même que la secrétaire adjointe, à payer les factures pour les dépenses suivantes, durant l'année 2016, sans attendre l'autorisation du conseil :
  - Salaires et vacances des employés et élus;
  - Remise des retenues sur les salaires aux gouvernements, FTQ et la CSN;
  - Tous les services de communication tels que le téléphone et cellulaire;
  - Électricité;
  - Visa;
  - Frais de poste;
  - Immatriculation;
  - Service de la dette;
  - Loyer de la bibliothèque;
  - Quote-part des différents organismes tels que la Régie d'Incendie et la Régie d'Aqueduc, la bibliothèque, comité du Parc et les Loisirs de Saint-Aimé et Massueville.
- **DE REMPLACER** le nom de Sylvain Gignac par celui de Yan Bussières en tant qu'un des signataires au compte Visa;
- **DE RENOUVELLER** l'adhésion annuelle à la Société historique Pierre-De Saurel au montant de 100 $;

- **DE RENOUVELLER** la cotisation annuelle de la Municipalité à l'ADMQ au coût de 790.69 $ plus les taxes, incluant la caution;
- **DE RENOUVELLER** l'adhésion annuelle à l'OBV Yamaska au montant de 50 $;
- **DE RENOUVELER**, pour 2016, l'adhésion de la Municipalité à Solidarité rurale du Québec, au montant de 250 $.
- **DE DÉCLARER** les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité et **D'APPUYER** Mission Persévérance Montérégie Est et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte contre le décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- **D'APPROUVER** les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Massueville pour l'année 2016 telle qu'elles sont déposées et de s'engager à assumer la quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables, et particulièrement le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;
- **D'ACCORDER** cette aide financière pour payer une partie des coûts de mise en place et le ménage de la salle de l'école Christ-Roi, évalués à plus ou moins 150 $;
- **D'ACCORDER** une aide financière de 50 $ à l'association de hockey mineur des Villages.

La prochaine séance du Conseil

La prochaine séance du Conseil municipal de Massueville aura lieu **le 1er février 2016 au bureau municipal situé au 246, rue Bonsecours** à Massueville, à compter de 19h30.

On vous attend en grand nombre!!

Adoption du règlement numéro 446-16 établissant les taux de taxes, les tarifs 2016 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville doit procéder à l'adoption de son budget par règlement pour en fixer les différents taux de taxes, les tarifs pour les services et les différentes compensations et autres modalités;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2015 par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;

ATTENDU QU'un avis public annonçant la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2016 a été publié en date du 19 novembre 2015 tel que stipulé par la Loi;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus par la loi, soit au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et les tarifs pour les services énumérés ci-dessous s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

ARTICLE 3 – TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2016, sur tout immeuble imposable inscrit au rôle d'évaluation en vigueur, une taxe foncière générale, basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière, aux taux fixés, ces taux variant selon les catégories d'immeubles suivantes :

Pour les immeubles résidentiels, non résidentiels, industriels et agricoles :

- Taxe foncière générale: 1.147 $ du 100 $ d'évaluation ;
- Terrains vagues desservis 2.294 $ du 100 $ d'évaluation.

ARTICLE 4 – TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES – SERVICE À LA DETTE

Pour financer les dépenses relatives aux dettes de la Municipalité, découlant de règlements d'emprunt, il est imposé et il sera prélevé pour l'exercice financier de 2016, sur tout immeuble imposable, une taxe foncière spéciale, basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière, aux taux suivants:

- Règlement d'emprunt no 367-02 0.021 $ du 100 $ d'évaluation;
- Règlement d'emprunt no 396-07 0.011 $ du 100 $ d'évaluation;
- Règlement d'emprunt no 422-10 0.118 $ du 100 $ d'évaluation;

ARTICLE 5 – TAXES SPÉCIALES POUR LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2016, sur tout immeuble imposable inscrit au rôle d'évaluation en vigueur, une taxe spéciale de 0.055 $ du 100 $ d'évaluation, pour les activités financières de l'usine d'épuration des eaux usées, basée sur la valeur de ces unités telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation foncière.

ARTICLE 6 – TAXES POUR CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

SECTION I

INTERPRÉTATION

Dans le présent chapitre, on définit comme suit les termes suivants :

1. **« Unité d'occupation » :** Une unité d'occupation résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle;

2. **« Unité d'occupation résidentielle » :** De façon générale, une unité d'occupation résidentielle désigne toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements

multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un appartement en copropriété (condominium) occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de cinq chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ni tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

3. **« Unité d'occupation industrielle, commerciale ou institutionnelle (ICI) » :** De façon générale, une unité d'occupation ICI désigne toute industrie, commerce et institution, y compris les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire de la municipalité.

4. **« Unité d'évaluation construite » :** Unité d'évaluation imposable sur laquelle est construit tout genre de bâtiment, garage, remise, entrepôt, etc. ayant une valeur imposable au rôle d'évaluation.

5. **« Bac destiné aux matières résiduelles » :** Bac roulant fait de matière plastique d'une capacité d'au plus 360 litres et destiné à recevoir les matières résiduelles suivantes :

– les produits résiduaires solides à 20^0 C, combustibles ou non, provenant de l'activité des ménages et des établissements industriels, commerciaux et institutionnels, plus précisément et d'une manière non limitative :

i) les ordures ménagères comprenant les résidus de cuisine, les matières servant à l'emballage de denrées consommables et les objets brisés;

ii) les cendres et mâchefers éteints et refroidis, comprenant les produits de combustion du charbon et du bois utilisés pour la cuisine ou le chauffage et les résidus d'incinération des ordures ménagères;

iii) les matières commerciales constituées des résidus de l'activité des différents circuits de distribution et de vente de biens et/ou de services;

iv) les matières résiduelles industrielles : les déchets des établissements industriels provenant des activités administratives et de gestion.

SECTION II

1. Taxe – Fourniture d'eau, tarif de base et débit mesuré par un compteur d'eau

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2016, sur toutes les unités d'occupation imposables sur lesquelles est construit un bâtiment alimenté par le réseau d'aqueduc municipal, occupé ou vacant, une taxe pour la fourniture de l'eau de 50 $, taux de base pour 70 mètres cubes.

Tarif – débit d'eau mesuré par un compteur d'eau

Nonobstant le tarif de base, lorsque l'eau fournie par la Municipalité du Village de Massueville, mesurée par un compteur d'eau, dépasse le nombre de mètres cubes de base, le tarif pour la consommation supplémentaire est de 0,70 $ par mètre cube supplémentaire.

Tarif – Bouvry Export Calgary ltée

Dans le cas de l'immeuble dont le matricule est 4986 22 1767, le taux de base ne s'applique pas. Toutefois, le tarif pour la fourniture de l'eau mesurée par chacun des compteurs d'eau, dès le premier mètre cube, est de 0,70 $ par mètre cube.

2. Taxe – Service d'égout et d'assainissement des eaux

Aux fins de financer le service d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux, il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2016, pour l'immeuble imposable, matricule 4885-39-9447 desservi par le réseau, occupé ou vacant, une taxe de 1 028.50 $ par terrain desservi (lot 4775242) pour le service d'égout et d'assainissement des eaux, aux termes établis à l'annexe « A » du présent règlement.

Aux fins de financer les travaux de branchement d'égout pluvial sur sa propriété, il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier de 2016, pour l'immeuble imposable, matricule 4885-58-1772 desservi par le réseau, une taxe de 154.50 $ pour le service d'égout pluvial, aux termes établis à l'annexe « B » du présent règlement.

3. Taxe - Éclairage des rues

Aux fins de financer le service d'éclairage des rues, il est imposé et sera prélevé, pour l'exercice financier de 2016, sur tous les immeubles

imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur, situés sur le territoire de la municipalité, sur lesquels est construit un bâtiment, occupé ou vacant, un tarif de 33 $ de compensation de taxe.

Taxe – Déchets domestiques et collecte sélective

Aux fins de financer le service d'enlèvement des déchets et le service de collecte sélective, il est imposé et sera prélevé, pour l'exercice financier de 2016, sur toutes les unités d'occupation imposables inscrites au rôle d'évaluation en vigueur, situées sur le territoire de la municipalité, sur lesquelles est construit un bâtiment, occupé ou vacant, un tarif de 149.40 $ de compensation de taxe pour l'enlèvement des déchets et la collecte sélective.

Tarification pour bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles

En sus de toute taxe ou compensation décrétée par le présent règlement, il est par le présent règlement imposé au propriétaire d'un immeuble desservi un tarif de 55 $ du (1er janvier au 30 juin) et 30 $ (1er juillet au 31 décembre 2016) par année, par unité d'occupation, pour chaque bac en excédent du premier, destiné aux matières résiduelles et utilisé par le propriétaire ou l'occupant de l'unité d'occupation.

Chaque bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles doit, pour être vidangé, être étiqueté par un autocollant délivré par la Municipalité et attestant du paiement du tarif décrété par le présent article. L'autocollant doit être apposé sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées).

Cas particuliers

Lorsque, au cours de l'exercice financier de 2016, un bâtiment est construit ou démoli ou rendu inutilisable à la suite d'un incendie, on établit alors le tarif pour la compensation pour l'enlèvement et la disposition des déchets en calculant ou en ajustant, selon le cas, le tarif applicable, proportionnellement à la partie de l'exercice financier non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification du rôle d'évaluation foncière.

La Municipalité crédite le compte relatif à l'immeuble ou rembourse le trop-perçu ou procède à l'envoi d'un compte, selon le cas, selon les modalités prévues aux articles 245 à 252 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

ARTICLE 7. PAIEMENT PAR VERSEMENTS ÉGAUX

Selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque pour un compte le total des taxes est égal ou supérieur à 300 $, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en trois (3) versements égaux.

ARTICLE 8. DATES DE VERSEMENTS

La date d'échéance du versement unique ou du premier versement des taxes municipales est le trentième (30e) jour qui suit l'expédition du compte de taxes. Cependant, la date ultime à laquelle peut être fait chaque versement postérieur au premier versement est 105 jours qui suivent le dernier jour où peut être fait le versement précédent. Dans le cas où la date ultime d'un versement est un jour non ouvrable, elle est reportée au premier jour ouvrable suivant.

ARTICLE 9. PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 10. AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 7, 8 et 9 s'appliquent à tout supplément de taxes ou de compensations découlant d'une modification au rôle ou d'une disposition du présent règlement qui prévoit la possibilité d'exiger un tel supplément durant l'exercice financier. Cependant, la date ultime où peut être fait chaque versement postérieur au premier versement est 30 jours après le dernier jour où peut être fait le versement précédent. Dans le cas où la date ultime d'un versement est un jour non ouvrable, elle est reportée au premier jour ouvrable suivant.

ARTICLE 11. TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées après l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 12. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Heures d'ouverture du bureau municipal

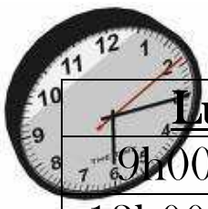

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
9h00à 1200	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
13h00 à 16h00	13h00 à 16h00	13h00 à 16h00	13h00 à 17h00

Site Web : www.massueville.net

Comité de développement touristique et culturel (CDTC)
www.village-massueville.com

IMPORTANT

Durant la période hivernale il est très important de ne pas placer vos bacs dans la rue afin de permettre aux déneigeurs de faire leur travail

Saviez-vous que….

Collectes domestiques : depuis le 15 octobre les collectes se feront <u>à toutes les 2 semaines</u>

Déposez simultanément **avant 6 h** vos bacs vert et bleu.

<u>Collectes sélectives (bac bleu)</u> <u>et des ordures (bac vert)</u>

MERCREDIS	
Collecte sélective	
6 janvier 2016	3 février 2016
20 janvier 2016	17 février 2016

Collecte des encombrants : le 3 février et le 9 mars 2016
Pour plus de détails, visitez notre site Web au www.massueville.net

MRC DE Pierre-De Saurel

IMPORTANT

Veuillez prendre note que dans le cadre d'un nouveau contrat d'une durée de six mois (jusqu'au 31 mars 2016), lors de la collecte des **encombrants,** il vous sera possible d'ajouter des sacs en plastique bien attachés et d'un poids n'excédant pas 20 livres (environ 9kg) contenant des ordures ménagères.

Stationnement de nuit

Le règlement municipal numéro **RM-330** concernant le stationnement stipule qu'il est interdit de stationner dans les rues de la municipalité du 15 novembre au 15 avril, de 01h00 à 7h00, afin de faciliter le déblaiement des rues.

Toute voiture stationnée dans les rues durant cette période, selon l'article 6 de ce règlement, pourra être remorquée sur l'ordre de l'entrepreneur, aux frais et risques de son propriétaire.

Permis de construction et de rénovation

Pour rencontrer monsieur Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment, vous devez prendre rendez-vous à la mairie au 450 788-3439. Monsieur Xavier Rajotte est disponible tous les mardis matin de 9h00 à 12h00.

La Municipalité de Massueville tient à vous informer que tout travail de rénovation ou de construction nécessite l'obtention d'un permis de réparation (pour les rénovations, toitures, etc.) ou d'un permis de construction (agrandissement, remise, garage, etc.) avant la réalisation des travaux projetés. Veuillez vous présenter au bureau municipal ou téléphoner à la Municipalité pendant les heures d'ouverture pour l'obtention du permis.

PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

Le propriétaire ou le gardien d'un chien est tenu de ramasser immédiatement, et en tout temps, les matières fécales produites par l'animal. De plus, il doit s'assurer d'avoir en sa possession, lors de ses promenades quotidiennes, les moyens appropriés (ex. sac à déchets) pour enlever et disposer des matières fécales.

NOUVEAU SERVICE

Nous vous remercions de votre collaboration et désirons vous rappeler que pour des questions sur les animaux errants, vous pouvez contacter **SPA Drummond** au no téléphone: 1-855-472-5700, n'hésitez pas à consulteur leur site Web au www.spadrummond

Pour une urgence les samedis et dimanches, contactez la Sûreté du Québec.

Pair

Une présence rassurante !

Maintenant offert à travers toute la MRC de Pierre-De Saurel.

Le programme Pair est un service **gratuit** personnalisé d'appels automatisés servant à joindre les personnes abonnées afin de s'assurer de leur sécurité. Les membres reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour, selon le besoin.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:

450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com

Bureaux de la MRC ou municipaux

MRC de Pierre-De Saurel

MRC de Pierre-De Saurel

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Loisirs : Des tarifs unifiés à l'échelle de la MRC

Sorel-Tracy, le 25 novembre 2015 – Réunis en conférence de presse tout juste avant la séance régulière, les membres du Conseil de la MRC étaient fiers d'annoncer une excellente nouvelle pour la région. Après plusieurs mois de réflexion et de discussion, les membres du Conseil adopteront le 25 novembre un protocole de gestion des équipements, services et activités à caractère supralocal. Mme Nancy Lavoie, médiatrice à la Commission municipale du Québec, les a accompagnés et guidés avec professionnalisme dans cette réflexion.

Rappelons que le Conseil de la MRC avait adopté une première liste d'équipements à caractère supralocal en 2001. Le temps était venu de réviser cette liste ainsi que le partage des coûts de fonctionnement s'y rattachant. Les maires ont convenu d'abolir les ententes concernant la carte « accès-loisirs » compte tenu des difficultés de gestion qu'elles impliquaient autant pour la Ville que pour les municipalités partenaires, sans oublier les coûts qu'elles entraînaient pour la majorité des municipalités signataires de ces ententes.

Les supralocaux retenus sont énumérés ci-après. Il faut rappeler que le caractère supralocal d'un équipement, d'un service et d'une activité est lié aux critères suivants : unicité de l'équipement, du service ou de l'activité, pouvoir attractif auprès des autres municipalités de la MRC et le rayonnement.

Pour la Ville de Sorel-Tracy :

- La Maison des gouverneurs;
- Le Biophare;
- La piscine intérieure Laurier-R.-Ménard (ajout);
- Le Colisée Cardin (ajout).

Pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

- Les bouées de vitesse sur différents chenaux des îles de Sainte-Anne-de-Sorel.

Pour la Municipalité de Yamaska :

- Les bouées de positionnement sur la rivière Yamaska.

Pour la Ville de Saint-Ours :

- L'animation estivale au Canal de Saint-Ours (Parcs Canada).

Les membres du Conseil sont persuadés que la révision de cette liste amènera une nouvelle dynamique qui ouvre toutes grandes les portes de la Ville aux résidents des municipalités rurales.

MRC Pierre-De Saurel

L'accessibilité des équipements de loisirs de Sorel-Tracy est maintenant universelle et au même coût pour tous les citoyens de la MRC, qu'importe leur lieu de résidence.

« La volonté de tous les membres du Conseil de la MRC est de développer une réelle complémentarité rurale-urbaine sur le territoire, d'instaurer une vraie synergie qui fera en sorte que les gens apprécieront davantage les services offerts sur le territoire de notre MRC. Nous avions également la préoccupation de respecter la capacité de payer des municipalités », précise le préfet de la MRC de Pierre-De Saurel et maire de Saint-Roch-de-Richelieu, M. Claude Pothier.

« On veut aussi dynamiser davantage l'utilisation des équipements de Sorel-Tracy et par surcroît, le partenariat entre les municipalités de la MRC. L'objectif majeur est aussi de fournir et de faciliter l'accès universel des équipements, services et activités », ajoute M. Serge Péloquin, maire de Sorel-Tracy.

Le Conseil de la MRC a pour but, avec ce nouveau partenariat qui rend les équipements plus accessibles, de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie pour tous les groupes d'âge, particulièrement pour les jeunes et les personnes âgées, entre autres, par le développement ou la poursuite de l'activité physique. D'ailleurs, avec les relations étroites que la MRC entretient avec les organismes du territoire promouvant les saines habitudes de vie, elle espère que cette nouvelle entente les aidera à rencontrer les objectifs qu'ils se sont donnés.

De plus, les maires espèrent vivement que cette accessibilité universelle aura, pour la Ville-centre, un effet attractif en créant de nouvelles habitudes de fréquentation de lieux pour toutes les tranches de la population. Cela favorisera assurément la rétention des jeunes durant leurs études et lors de leurs sorties au lieu de les inciter à préférer les villes voisines. « Nous voulons créer un réel sentiment d'appartenance à la Ville-centre et à l'ensemble de la région », poursuit M. Serge Péloquin, également préfet suppléant de la MRC.

« Cette nouvelle entente devrait favoriser une meilleure occupation de nos territoires respectifs, les gens habiteront le milieu rural, y travailleront et viendront plus fréquemment à Sorel-Tracy pour s'y recréer, s'approvisionner et utiliser les services qui y sont offerts, nous assisterons à une occupation plus dynamique de notre territoire », de conclure M. le préfet.

-30-

Source : Josée-Ann Bergeron
Coordonnatrice aux communications
MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703 poste 227
jabergeron@pierredesaurel.com

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Service de Popote roulante maintenant offert en milieu rural

Sorel-Tracy, le 25 novembre 2015 – Grâce à un travail concerté de différents acteurs communautaires, institutionnels et municipaux, le service de Popote roulante sera désormais offert en milieu rural, dès le lundi 11 janvier prochain. Plus spécifiquement, ce nouveau service s'adresse aux citoyens des municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Robert, Saint-Ours et Yamaska. Le besoin de Popote roulante en milieu rural a été identifié par la Table de concertation des aînés « Agir pour mieux vieillir », ainsi que lors des consultations citoyennes effectuées par la démarche MADA de la MRC de Pierre-De Saurel.

Deux organisations jouent un rôle clé dans ce nouveau projet pilote. Il s'agit du Carrefour communautaire l'Arc-en-ciel, qui sera l'organisme porteur du projet. Le Centre d'hébergement Élisabeth-Lafrance, qui fait partie du CISSS Montérégie Est, a, quant à lui, accepté d'augmenter le nombre de repas fourni au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu, pour le milieu urbain, permettant ainsi au projet de Popote roulante en milieu rural de voir le jour.

Popote roulante

La Popote roulante est un service de repas chauds et congelés livrés à domicile par un bénévole attentionné sur le territoire rural de la MRC de Pierre-De Saurel. Ce service favorise le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. La Popote roulante propose un menu composé d'une grande variété de plats nutritifs, délicieux, frais du jour et livrés à domicile deux jours par semaine, soit le lundi et le jeudi, selon l'horaire de chaque point de service. Le menu du Centre d'hébergement Élisabeth-Lafrance comprend le choix entre deux repas principaux chauds et inclus une soupe, et un dessert pour 8 $. Les repas congelés comprennent seulement le plat principal pour 5 $. Ceux-ci sont préparés par La Porte du Passant.

Pour plus d'informations concernant la mise en place de ce projet ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec la personne responsable du service au Carrefour communautaire l'Arc-en-ciel de Saint-Ours au 450 785-2874 ou par courriel : carrefourarcenciel@videotron.ca.

-30-

Source : Marie-Philippe Bibeau,
Stagiaire aux communications
MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703, poste 238
mpbibeau@pierredesaurel.com

Informations : Andréane Letendre-Charron,
Agente de développement en sécurité alimentaire
La Porte du Passant
450 517-0991
developpementportedupassant@videotron.ca

Nous vous informons que **SAMEDI 13 février 2016 dès 10 heures,** nous passerons faire une collecte de bouteilles vides et l'argent Canadian Tire, dans le but d'amasser des fonds pour des activités éducatives et culturelles pour les enfants de l'école Christ Roi qui fréquentent le service de garde.

Vous pouvez préparer à l'avance vos bouteilles dans des sacs de préférence visibles de la rue si vous êtes absents lors de la collecte.

Nous invitons les parents des élèves du service de garde Ô Chalet à se joindre à nous pour faciliter l'activité de financement. On vous remercie à l'avance de votre participation.

Petit Rappel

Les nouvelles inscriptions peuvent se faire en tout temps. Pour les journées pédagogiques nous vous demandons svp réserver à l'avance, en communiquant avec Isabelle Berthiaume.

Campagne de financement permanente

Nous acceptons en don vos bouteilles vides et argent Canadien Tire. Nous recrutons des parents qui auraient envie de faire du bénévolat lors de nos activités sporadiques et nos campagnes de financement.

Contactez-nous au 450-881-1324 Isabelle Berthiaume
Coordonnatrice du service de garde Ô chalet Aimé massue

Janvier 2016

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1- *Bonne Année*	2-
3-	4-	5- Messe à 8h30	6- Clinique de prélèvements	7-	8-	9-
10- Messe à 10h30	11-	12- Messe à 8h30	13- Collecte de sapins Clinique de prélèvements	14-	15-	16-
17-	18- Séance du conseil à 19h30	19- Messe à 8h30	20- Clinique de prélèvements	21-	22-	23-
24- Messe à 10h30	25-	26- Messe à 8h30	27- Clinique de prélèvements	28-	29-Patin libre	30-
31-						

Février 2016

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1- Séance du conseil à 19h30	2- Messe à 8h30	3-	4-	5-	6-
7- Messe à 10h30	8-	9- Messe à 8h30	10- Bingo à 19h00 au local du Club FADOQ	11-	12-	13-
14-Brunch de la St-Valentin du club FADOQ	15-	16- Messe à 8h30	17- Activités à 13h00 au local du Club FADOQ	18-	19-	20- Grand Gala des bénévoles 2016 À l'école Christ-Roi
21- Messe à 10h30	22-	23-Messe à 8h30	24-	25-	26-	27-
28-	29-					

Fabrique de la paroisse de Saint-Aimé
846 rue de l'église Massueville, Qc. J0G 1K0
Téléphone 450-788-2203
Télécopieur 450-788-3090
Courriel : fabstaime@hotmail.ca
www.paroissesaintaime.ca

Horaire des messes pour :

Janvier	**Février**
10 janvier à 10h30	**7 février à 10h30**
24 janvier à 10h30	**21 février à 10h30**

Messe tous les mardis à la sacristie à 8 :30 h.

Heures d'ouverture de la Fabrique : Mardi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Dimanche après les messes 30 minutes de bureau.

Spectacle du 8 novembre 2015

Nous tenons à vous témoigner notre reconnaissance pour cette belle réussite. Merci spécialement aux 30 bénévoles pour leur collaboration ainsi qu'à nos commanditaires. Ces efforts ont permis d'apporter un profit de 996.57 $.

Reçu d'impôt

Les reçus d'impôt 2015 seront émis dès la fin du mois de janvier 2016.

Chorale jeunesse

Félicitations à notre chorale jeunesse pour leur beau défi. Bravo pour leur participation à la messe de minuit. Si tu veux chanter, tu peux toujours te joindre à eux deux dimanches par mois. Communiquez avec Thérèse : 450 711-5072 ou 450 501-9480.

Chorale

Le conseil de la Fabrique désire remercier notre chorale pour l'année 2015. Nous désirons remercier par la même occasion notre organiste Madame Thérèse Chouinard

L'avenir de l'église

Le 10 novembre à l'église Saint-Aimé, s'est tenue une première rencontre publique. Le comité de l'avenir de l'église dont monsieur Sylvain Simard est le porte-parole, a présenté un projet de salle multifonctionnel avec une base d'aide de finance par des subventions gouvernementales. Une lettre d'appui de Mgr François Lapierre pour ce projet. Merci à Jean-Marc Robillard, vicaire général diocésain, à l'abbé Benoit Côté, Denis Marion et à vous paroissiens et paroissiennes pour votre présence. Au printemps, suivra une deuxième rencontre. Nous avons besoin de votre appui.

La Fabrique de Saint-Aimé désire remercier les artisans de la messe de minuit

- L'abbé, Émile Lemaire
- Thérèse Chouinard, organiste
- Jean-Jacques Beaupré : guitare et flûte de pan
- Michel Huard : chanteur
- Carmen Ostiguy : chanteuse
- Nathalie Desrosiers : maître de cérémonie
- Denis Godin : servant de messe
- Suzy Lalancette : servante de messe
- Justin Racine : croix
- Camy Robidoux : chandelier
- Alice Godin : chandelier
- Chorale : Dana- Ève Boisvert, Charlie Boisvert, Harley Péloquin et Dakota Péloquin.

Merci aux figurants de la crèche :

Guillaume Brouillard : Joseph
Emy-Jade Brouillard : Jésus
Béatrice Fontaine : messagère
Léonie Forcier : ange
Kim Lavallée : ange
David Brouillard : berger
Jasmin Bélisle: berger
Kim Pilote : Marie
Karen Pilote : messagère
Emy-Jade Forcier : messagère
Véronique Brouillard : ange
Tristan Brouillard : berger
Yan Inkel : berger
Gabrielle Brouillard: bergère

Merci à nos précieux donateurs qui ont permis la réalisation de cette Messe de Minuit et qui ont défrayé tous les coûts reliés à celle-ci :

Municipalité de Massueville
Journal Les Deux Rives
Journal Le Clairon
Salon S. Jacques et fils
École Christ-Roi
Bergerie Roy
Cantine du Village
Municipalité de Saint-Aimé
Journal L'Annonceur
Journal Le Courrier de St-Hyacinthe
Chocolaterie et sucre d'orge
Steph Music
Viande Richelieu
Imprimerie Emond et Pelletier
Comité de la Saint-Jean-Baptiste de Saint-Aimé et Massueville

Merci aux bénévoles qui ont veillé au bon déroulement de la messe :

Décoration : Pierrette Bélisle, Jeannette Bonin et Luc Nadeau.
Accueil : Julie L'Homme, Isabelle Vincent.
Stationnement : Jean-Philippe Desrosiers.
Déplacement des agneaux : Sylvain Brouillard.
Cueillette des dons : Jacques Racine, Jean-Philippe Desrosiers, Francine Nadeau, Pierrette Bélisle et Luc Nadeau.

Photos et vidéos : Linda Morissette et Gilles Lapierre

Ce fut un grand succès grâce à votre grande participation à cette magnifique célébration qui nous a rappelé un Noël d'antan. Nous souhaitons vous y retrouver en grand nombre l'an prochain.

Grâce aux activités 2015 (brunch annuel, spectacle de la Tournée du Bonheur, le souper fondue et la messe de Minuit) nous avons amassé 1 475 $ en bénéfice net pour la Fabrique.

Merci!

COMMUNIQUÉ

GUIGNOLÉE 2015

SAINT-AIMÉ / MASSUEVILLE

Nous vous remercions pour votre générosité lors de l'activité de la guignolée, qui s'est déroulée le 6 décembre dernier. Onze familles penseront à vous durant le temps des Fêtes. C'est le plus beau cadeau que nous puissions offrir aux personnes qui traversent une période difficile en ces moments de réjouissances.

Un gros merci aux guignoleux qui ont parcouru les rues et les rangs de nos municipalités, aux gens qui ont trié les denrées et à ceux qui ont confectionné les paniers.

Ne manquez pas notre prochain rendez-vous, le 4 décembre 2016. Merci

Sylvie Rodier et Jacques Desrosiers
Responsables de la Guignolée

246, rue Bonsecours C.P.60 - Massueville, Québec
J0G 1K0
Téléphone : 450 788-2260
Télécopieur : 450 788-2269
Site internet : www.macoopsante.org
Courriel : **info@macoopsante.org**

La santé chez vous, avec vous, pour vous!

Depuis sa création, la Coop offres des services dans plusieurs municipalités du territoire, en plus du siège social, situé à Massueville. Depuis le 1er septembre 2015, la coopérative offre aussi des **soins infirmiers à domicile**.

Des soins infirmiers de qualité vous sont désormais offerts à des prix très raisonnables, dans le confort de votre foyer ou dans un point de service près de chez vous. Il suffit **d'appeler pour prendre rendez-vous**.

N'attendez plus**! DEVENEZ MEMBRE MAINTENANT**, pour aussi peu que **20$ à vie**. Appelez au **450 788-2260**

Le Saviez-Vous?

La Coop offre un service de Santé-Voyage pour toutes vos destinations.

Êtes-vous bien protégé? Vos vaccins sont-ils à jour? Y-a-t-il des protections supplémentaires spécifiques à votre destination?

Retrouvez-nous sur facebook

Coop Solidarité Santé Jean-Jacques-Falardeau

Besoin d'une prise de sang? D'une injection (B12, fer…) ? De faire mesurer votre pression artérielle ou glycémie?

- profitez de nos services directement dans le confort de votre foyer

ou

- Prenez rendez-vous dans une de nos cliniques près de chez vous

Horaire et lieu des cliniques sur rendez-vous:
MASSUEVILLE/ST-AIMÉ : **Le 1er et 2e mercredi de 7h00 à 9h00** **Le 3e et 4e mercredi de 8h15 à 10h00** Coop de Massueville – 246, rue Bonsecours **JANVIER / FÉVRIER** **27 / 3-10-17-24**
SAINT-ROBERT: **le 1er jeudi du mois de 8h00 à 9h00** Salle municipale Saint-Robert - 1, rue Aggée Pelletier **4 FÉVRIER**
YAMASKA : **le 2e jeudi du mois de 8h00 à 9h00** Salle Léo Théroux Yamaska - 45, rue Cardin Yamaska **11 FÉVRIER**
NOUVEAU!! SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU **Le 3e mercredi du mois de 7h00 à 8h00** Sacristie de l'église, Saint-Marcel-de-Richelieu **17 FÉVRIER**
NOUVEAU!! SAINT-GERARD-MAJELLA **le 3e jeudi du mois de7h00 à 7h45** Hôtel-de-ville - St-Gerard-Majella - 435, Rang St-Antoine **18 FÉVRIER**
SAINT-DAVID **le 3e jeudi du mois de 8h00 à 9h00** Hôtel-de-Ville Saint-David - 16, rue St-Charles **18 FÉVRIER**
NOUVEAU!! SAINT-HUGUES **le 4e jeudi du mois de 7h00 à 9h00** Salle Municipale– 390, rue Notre-Dame **28 JANVIER 2016 / 25 FÉVRIER**
SAINT-LOUIS : **Le 4e mercredi du mois de 7h00 à 7h45** Centre Récréatif St-Louis - 100, rue Messier **27 JANVIER / 24 FÉVRIER**

- **Tarif pour prises de sang en clinique :**
- **Membres 20$ / non-membres 25$**
- **Autres tarifs sur demande**

Sécurité en motoneige

Âge minimal et formation

L'âge minimal pour conduire une motoneige est fixé à 16 ans. De plus, les conducteurs âgés de 16 ou 17 ans ont l'obligation d'être titulaires d'un certificat d'aptitude délivré par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec à la suite d'une formation.

Équipement de sécurité obligatoire

- casque protecteur
- visière ou lunettes de sécurité
- chaussures adéquates

Limite de vitesse

Sauf indication contraire, la limite de vitesse permise en motoneige est de 70 km/h. Soyez prudent, respectez les limites!

Circulation sur les chemins publics

Il est généralement interdit de circuler en motoneige sur les chemins publics. Vous ne pouvez les traverser ou y circuler qu'aux endroits prévus à cette fin et indiqués au moyen de panneaux de signalisation. Pour emprunter un chemin public en motoneige, aux conditions déterminées par la Loi, vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide.

Panneaux de signalisation importants

Les panneaux de signalisation sont importants, voire essentiels à votre sécurité, autant sur les sentiers que sur la route. Prêtez-leur attention !

Au cours des prochaines semaines, les policiers de la Sûreté du Québec seront présents aux abords des sentiers afin d'assurer la sécurité des usagers. Ils sensibiliseront et interviendront s'ils constatent toute infraction commise en vertu du Code criminel, du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route.

Pour plus d'informations, rendez-vous au www.mtq.gouv.qc.ca

Source : Ministère des Transports du Québec

Lucie Poirier, sergente
Responsable des relations avec la communauté
Sûreté du Québec
MRC de Pierre-De Saurel
450 743-7947 poste 111
lucie.poirier@surete.qc.ca

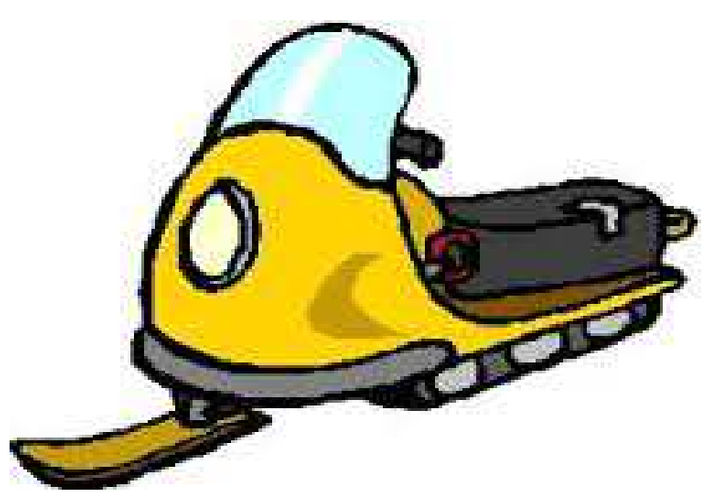

Téléphone de la bibliothèque: 450 788-3120

Avis de recherche: nouveaux bénévoles

Vous aimez la lecture, vous appréciez l'environnement tranquille de la bibliothèque et vous avez envie de rencontrer d'autres lecteurs passionnés ? Alors n'hésitez pas et joignez-vous à notre équipe de bénévoles. Il vous suffit de disposer de quelques heures par mois. Des responsabilités diversifiées vous attendent, selon vos aptitudes, votre horaire et vos envies.

Des personnes-ressources vous accompagnent tout au long de votre apprentissage.

Pour plus de détails, contactez Claire Montplaisir au 450 788-3120.

Site Web de la bibliothèque

Le site Web de la bibliothèque est :
http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca.

Dans la colonne de droite, vous pourrez lire les nouvelles de votre bibliothèque, mais aussi celles du réseau auquel nous sommes affiliés. Vous aurez l'occasion de lire des critiques complètes de livres. C'est donc un rendez-vous sur notre site Internet.

Patin libre gratuit

Les municipalités de Saint-Robert, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Ours et Yamaska sont heureuses de vous inviter à des heures de patin libre au

Centre sportif de Saint-Robert

Les locations sont prévues les journées pédagogiques aux dates suivantes, les vendredis de 13 h 30 à 15 h 00 :

- **Vendredi : 29 janvier 2016**
- **Vendredi : 04 mars 2016**

Horaires d'ouverture de la patinoire

Téléphone Local des loisirs 450-788-2804;
commentaire et /ou suggestion 450-788-2215

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13h à 17h 18h à 22h	17h à 22h	17h à 22h	17h à 22h	17h à 22h	17h à 22h	13h à 17h 18h à 22h

Lors d'une journée pédagogique, l'horaire de la patinoire sera identique à celle de la fin de semaine

DÉFI PATIN

Lieu : Zone Multisport
Date : Dimanche 24 janvier 2016
Heure : 13 h à 16 h
Activités : patin, hockey, ballon-balai, musique d'ambiance, possibilité de faire plusieurs sports extérieurs.
Prix de présence pour les participants, chocolat chaud et café offert gratuitement !!

Le défi patin est un concours lancé entre les municipalités pour voir laquelle qui est la plus participative à des activités hivernales.

Venez en grand nombre pour augmenter nos chances de gagner !!

Activités du club FADOQ – 2016

Février	Mars
10 février Bingo au local du club à 19h00 **14 février** Brunch de la St-Valentin **17 février** Activités à 13h00 au local du club	**9 mars** Bingo au local du club à 19h00 **15 mars** Cabane à sucre – Pavillon de l'Érable à St-Jude **16 mars** Activités à 13h00 au local du club

Pour informations, contactez Pierrette Champagne au 450 788-2576

TOURNOI AMICAL DE SHUFFLEBOARD (galets)

6ème édition

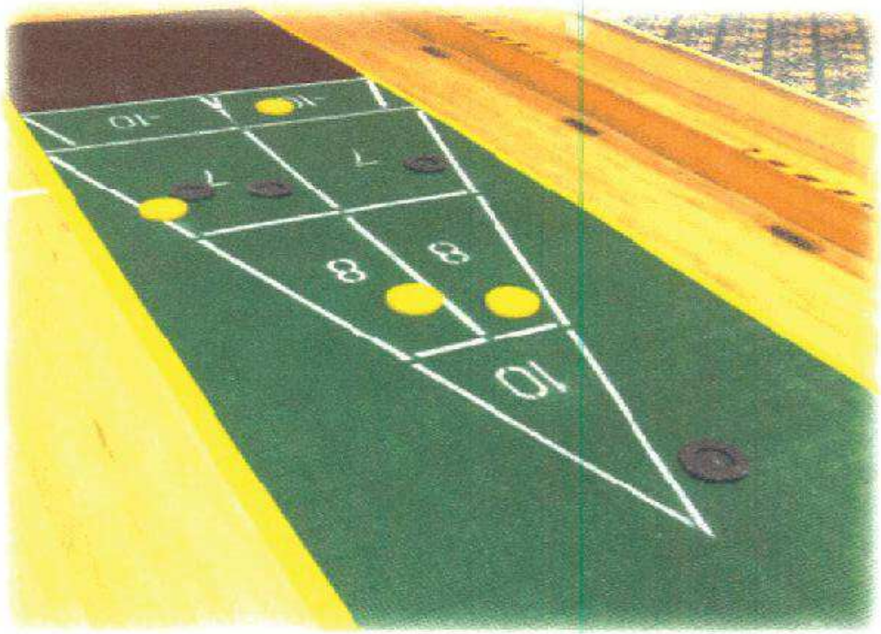

11 – 12 – 13 MARS 2016
À L'ÉCOLE CHRIST-ROI DE MASSUEVILLE

AU PROFIT : FADOQ (St-Aimé-Massueville)
Ô CHALET AIMÉ MASSUE
LOISIRS (St-Aimé-Massueville)

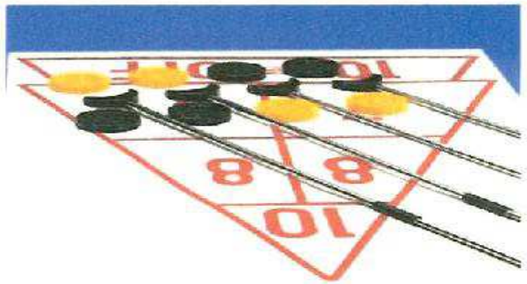

INFORMATION ET INSCRIPTION:

Daniel Leduc (450) 788-3125
Richard Gauthier (450) 788-3350

Inscription: $10 / pers.

ZUMBA

N'attendez pas et **I**nscrivez-vous dès maintenant par courriel ou téléphone au Zumba Fitness pour l'hiver.

Profitez du rabais avantageux pour la session de 90 $/ 12 cours ($ amassé le 18 février). **Pour réaliser l'activité, il doit y avoir 14 inscriptions**.

Il sera possible de participer à quelques cours sans toutefois s'y inscrire 9 $/ cours (adulte) et 7 $/ cours (adolescent). **Les enfants sont admis s'ils sont en mesure de suivre le cours.**

Plaisir
Ambiance de Party

OÙ : ÉGLISE Saint-Marcel-de-Richelieu
RANG DE L'ÉGLISE NORD, J0H 1T0

QUAND : JEUDI 19H À 20H

Fevrier	18-25
Mars	3-10-17-24-31
Avril	7-14-21-28
Mai	5

Mise en Forme
Bien Être

Plus d'informations:

(450) 501-8624
debbie.desmarais@usherbrooke.ca
Facebook: ZumbaFitness.Debbie

SOCCER
ENTRAÎNEMENT HORS-SAISON
DU 17 JANVIER AU 20 MARS 2016
Programme proposant :
- Apprentissage et perfectionnement des techniques et des tactiques de jeu
- Préparation physique
- Jeu
LES DIMANCHES :
5 - 6 ans (8 h 00 à 8 h 55)
7 - 8 ans (9 h 00 à 9 h 55)
9 - 10 ans (10 h 00 à 10 h 55)
11 – 13 ans (11 h 00 à 12 h 00)
COÛT :
Enfants municipalités membres: 66,50$
Enfants municipalités non-membres: 95,00$
Inscription dès maintenant!
- Au comptoir du Centre sportif du Cégep de Sorel-Tracy (3000, boul. de Tracy)
- Par téléphone 450-743-9127
Kinésiologue : Andréanne Massé-Roy
Centre sportif du Cégep de Sorel-Tracy
En collaboration avec le
CSBR

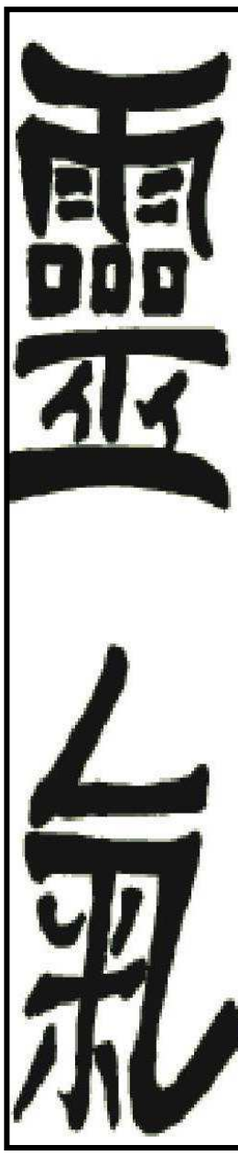

Énergie... Universelle... de... Vie

REIKI

Maintenant disponible à Massueville
Formation sur l'auto-guérison et traitements énergétiques selon la Méthode Ushui

Les déséquilibres énergétiques sont à la source des problèmes de santé, le Reiki vous aidera à rétablir le lien entre votre corps et votre esprit.

Pour information, contactez Francine Harvey au 450 788-2680

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Député de Richelieu,
Sylvain Rochon
71, rue De Ramezay,
bureau 101
Sorel-Tracy (Québec)
J3P 3Z1
Tél. : 450 742-3781
Sans frais : 1 866 649-8832

7995750 Canada inc

CANTINE DU VILLAGE
MASSUEVILLE

201, rue Bonsecours, Massueville J0G 1K0

cantine du village

450 788-2447

Saison automne-hiver
Ouvert du dimanche au mercredi de 10 :00 à 20:00
Jeudi au samedi de 10 :00 à 22 :00
Spécial du jour du lundi au vendredi
Heures d'ouverture
Ouvert du lundi au dimanche
10h00 à 22h00
Livraison gratuite à Massueville et St-Aimé
St-Marcel, St-Louis: 3 $ Yamaska,
St-Robert et St-David: 5 $- Minimum 20 $ pour livraison

La Coop Covilac 20 ANS

Disponible au plan d'engrais

- Moulées laitières, bovines, avicoles, porcines et équines
- Moulées diverses (lapin, chat, chien)
- Ripe
- Grains ronds et cassés
- Produits de quincaillerie

Soyez les premiers à connaître nos promotions!

Suivez La Coop Covilac sur FACEBOOK et inscrivez- vous à l'infolettre!

http://covilac.coop/infolettre

640 rue St-Pierre Sud,

Saint-Aimé, Qc, J0G 1K0

450-788-2242

450-788-2122

www.covilac.coop

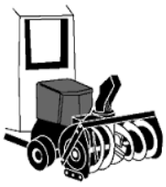

GUY CLOUTIER enr.

Massueville 450 788-2051
Cell : 450-880-0670

- **Déchaumage**
- **Tonte de gazon**
- **Recouvrement de toit (en bardeau)**
- **Peinture extérieure**

Déneigement, estimation gratuite, résidentiel et commercial

Dépanneur S.G. Bardier

Stéphane Bardier - Guylaine Laprade, Props

Station Service Pétro-T - Produits d'épicerie
Agence SAQ - Bières - Loto-Québec
Location de films et jeux vidéo

948, rue Royale Massueville, Qc J0G 1K0
Tél.: **450-788-2000**

Les couvre-planchers
ALAIN MORIN
Vente et installation

- Tapis
- Prélart
- Céramique
- Plancher chauffant FLEXTHERM

742, rue Saint-Édouard
Saint-Jude (Qc) J0H 1P0
Téléphone : 450 792-2007
Télécopieur: 450 792-2443

LES SERRES Pierre-Luc Villiard

Pierre-Luc Villiard
horticulteur/propriétaire
400, rang Saint-Yves
Saint-Aimé (Québec) J0G 1K0
Tél. : 450 788-2361
Téléc. : 450 788-2131
Courriel : plvilliard@hotmail.com
serresplvilliard.com

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

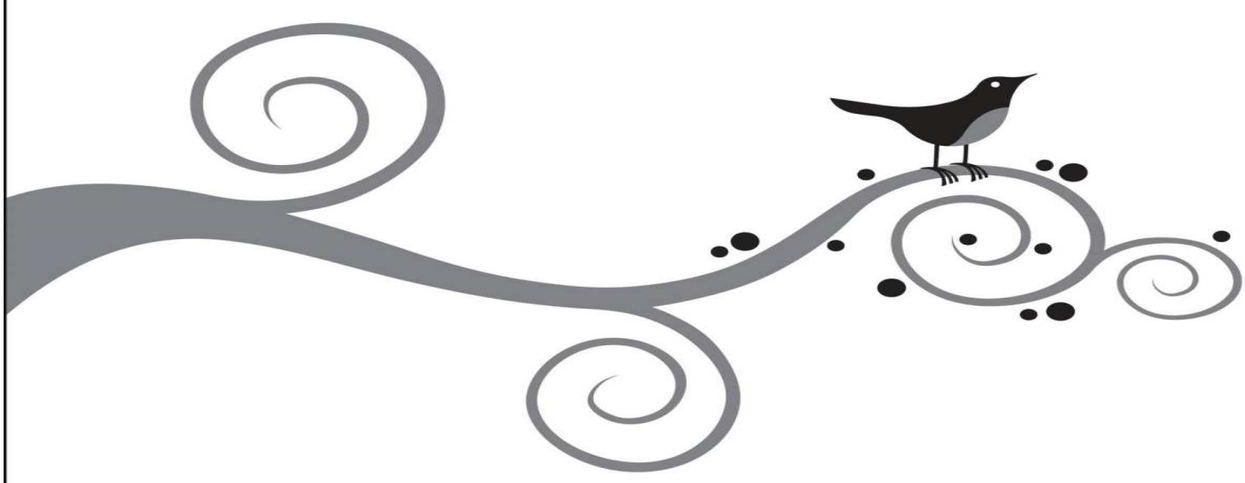

Desjardins

450 746 7000

Coopérer pour créer l'avenir

Nouveau à Massueville !

Vous aimez la musique et désirez en jouer pour votre plaisir!
Je me ferais un plaisir de vous enseigner le piano ou l'orgue à domicile ou chez moi à un prix abordable.

Pour informations, contactez Thérèse au 450 771-5072 OU 450 501-9480

Entreprise d'électricité
Gilles Pelosse inc.
Service – électricité générale

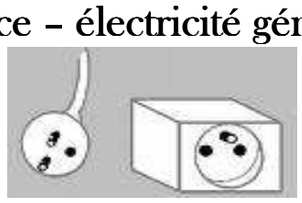

924, rue Varennes
Massueville (Québec) J0G 1K0
450 788-2612

À qui la chance!

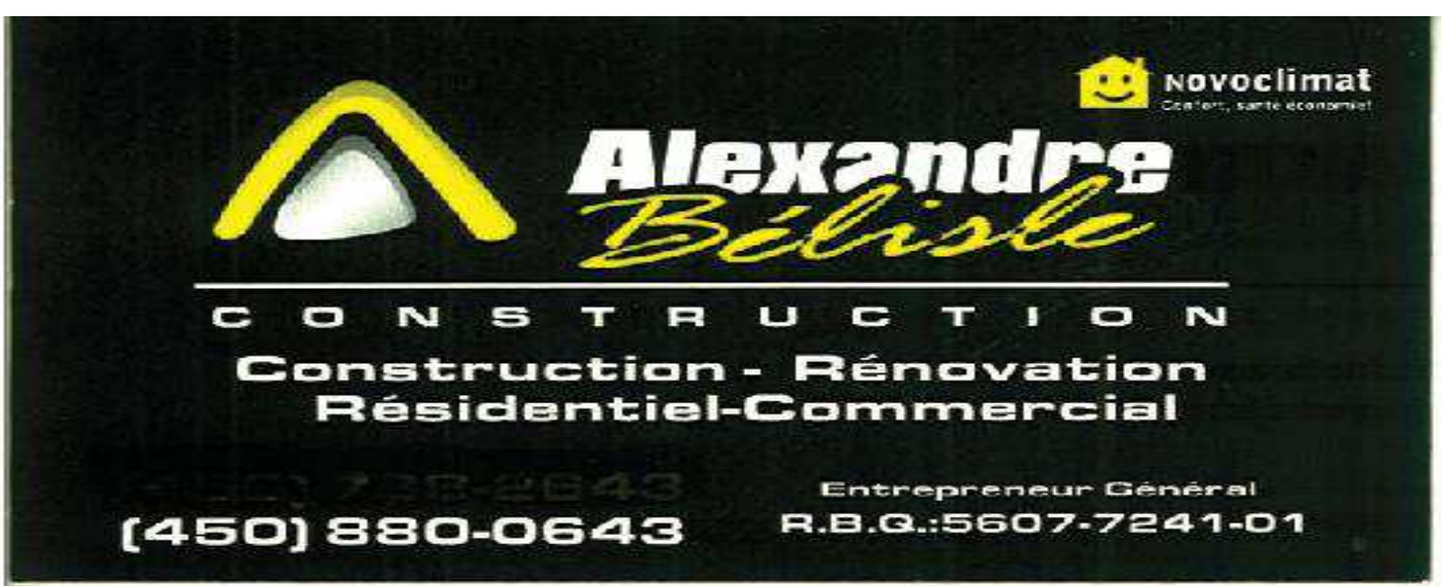

ANIMATION
Partout au Québec

Rêve Magique
Vraiment plus qu'une illusion!

Spectacle de Magie

avec

PRINCESSE GENEVIÈVE
Magicien ZIP ZAP

514 952 9992

www.RêveMagique.ca